



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « *Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Oleg Gafner, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette aux institutions culturelles qu'elle subventionne des recommandations afin de baisser leur consommation d'énergie et d'adapter leur production artistique, par exemple en optant au maximum pour des horaires adaptés aux heures de lumière naturelle en hiver, en priorisant les œuvres artistiques en « circuit-court » et la création locale ou en adaptant la température des lieux d'accueil des publics »

La résolution de Mme Sarah Neumann, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse au personnel des institutions et associations (culturelles, sportives, sociales) subventionnées la pleine indexation des salaires, par parallélisme au personnel communal et octroie les moyens financiers nécessaires à cette fin »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente



La secrétaire adjointe